

## 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Gel décapant PULVINOX+

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de traitement des surfaces métalliques

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société : WELD X
- Rue : 36 Rue Jacques Daguerre
- Lieu : 44600 Saint Nazaire, France
- Téléphone : 02.40.91.34.11
- E-mail : info@weldx.com
- Internet : www.weldx.com
- Service responsable : WELDX service traitement de surface

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : <http://www.centres-antipoison.net/>

## 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

- Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux : Met. Corr. 1
- Toxicité aiguë: Acute Tox. 2
- Toxicité aiguë: Acute Tox. 3
- Toxicité aiguë: Acute Tox. 3
- Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger :

- Peut être corrosif pour les métaux.
- Mortel par contact cutané.
- Mortel en cas d'ingestion.
- Mortel par inhalation.
- Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage : Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Acide nitrique - Fluorure d'hydrogène

Mention d'avertissement : **DANGER**

Pictogrammes :



**Mentions de danger :****H290** • Peut être corrosif pour les métaux.**H301+H331** • Toxique par ingestion ou par inhalation.**H310** • Mortel par contact cutané.**H314** • Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**Conseils de prudence :****P260** • Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.**P280** • Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.**P303+P361+P353** • EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.**P305+P351+P338** • EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Étiquetage particulier de certains mélanges

**EUH071** • Corrosif pour les voies respiratoires.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

## Pictogrammes :

2.3. Autres dangers : Aucune information disponible.**3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
7697-37-2	Classification SGH			25-50 %
	Acide nitrique			
	231-714-2	007-004-00-1	01-2119487297-23	
	Ox. Liq. 2, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H272 H290 H331 H302 H314			
7664-39-3	fluorure d'hydrogène			5-10%
	231-634-8	009-002-00-6		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1A; H330 H310 H300 H314			

Texte des phrases H et EUH : voir paragraphe 16.

**4 PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. Recourir à un traitement médical.

**• Après inhalation**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**• Après contact avec la peau**

Appeler immédiatement un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Demander immédiatement conseil à un médecin. Enduire immédiatement d'une solution de gluconate de calcium ou d'un gel au gluconate de calcium. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**• Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

**• Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Spasmes, bronchite, vomissements de sang, troubles cardiovasculaires, Peut causer la cécité Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Lors de l'inconscience: alarmer un médecin de secours Informer le médecin, que la blessure a été provoqué par un contact de l'acide fluorhydrique. L'antidote pour le traitement après un contact avec l'acide fluorhydrique est le Gel de calciumgluconate.

**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de traitement des surfaces métalliques

## 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	
7664-39-3	Fluorure d'hydrogène	1,8	1,5		VME (8 h)	
		3	2,5		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7664-39-3	Acide fluorhydrique	Fluorures (/g créatinine)	3 mg/g	Urine	au début du poste

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### • Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

### • Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### • Protection des yeux / du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques, Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166).

### • Protection des mains

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle), Epaisseur du matériau des gants = 1,2 mm, Temps de passage (durée d'utilisation maxi) > 480 min

Porter les gants de protection homologués, DIN EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### • Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. DIN EN 14605

Protection respiratoire

### • Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: bleu EN 148-1

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Piquant

pH-Valeur (à 20 °C) : 1,6

#### **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : non déterminé

#### **Inflammabilité**

Solide : non applicable

Gaz : non applicable

Limite inférieure d'explosivité : non déterminé

Limite supérieure d'explosivité : non déterminé

#### **Température d'inflammation spontanée**

Solide : non applicable

Gaz : non applicable

Température de décomposition: non déterminé

#### **Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur : non déterminé

Densité (à 20 °C) : 1,25 g/cm<sup>3</sup>

Hydro solubilité : facilement soluble

#### **Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage : non déterminé

Viscosité dynamique (à 20 °C) : 4000 mPa·s

Densité de vapeur : non déterminé

Taux d'évaporation : non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en corps solides : non déterminé

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

### 10.4. Conditions à éviter

Gelée, température > 35 °C

### 10.5. Matières incompatibles

Métal.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Fluorure d'hydrogène.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ETAmél calculé

ATE (orale) 81,9 mg/kg; ATE (cutanée) 83,3 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 4,05 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 0,538 mg/l

### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voix d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7697-37-2	Acide nitrique				
	orale	DL50 kg/mg 1530	Rat		
	cutanée	DL50 kg/mg 2740	Rat		
	inhalation (4h) vapeur	CL50 2,6 mg/l	Rat	OCDE 403	
	inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l			
7664-39-3	fluorure d'hydrogène				
	orale	ATE 5 mg/kg			
	cutanée	ATE 5 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation (1h) gaz	CL50 1610 ppm	Rat	IUCLID	

### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas Eco-Toxicologiques

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7697-37-2	Acide nitrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 12,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7697-37-2	Acide nitrique	-0,21

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire :

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



**14 CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Transport terrestre (ADR/RID)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 292214.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.  
(Acide nitrique, Acide fluorhydrique)14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 814.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8+6.1

Code de classement : CT1

Dispositions spéciales : 274

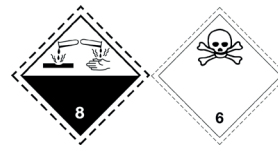
Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité exceptée : E2

Catégorie de transport : 2

N° danger : 86

Code de restriction concernant les tunnels : E

**Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU : UN 292214.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.  
(Acide nitrique, Acide fluorhydrique)14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 814.4. Groupe d'emballage : II

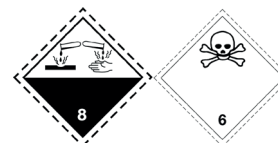
Étiquettes : 8+6.1

Code de classement : CT1

Dispositions spéciales : 274 802

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité dégagee : E2

**Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU : UN 326414.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.  
(Acide nitrique, Acide fluorhydrique)14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 814.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8+6.1

Dispositions spéciales : 274

Quantité limitée (LQ) : 1 L

Quantité dégagee : E2

EmS : F-A, S-B



### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU : UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Acide fluorhydrique, Acide nitrique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8+6.1

Dispositions spéciales : A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L

Passenger LQ : Y840

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne) : 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo) : 855

IATA-Quantité maximale (cargo) : 30 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxique. fortement caustique.

### 14.7. Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi : Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D) : 2 - pollue l'eau.

Résorption cutanée/sensibilisation : Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 2; H310	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H301	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

**H272** • Peut aggraver un incendie ; comburant.

**H290** • Peut être corrosif pour les métaux.

**H300** • Mortel en cas d'ingestion.

**H301+H331** • Toxique par ingestion ou par inhalation.

**H302** • Nocif en cas d'ingestion.

**H310** • Mortel par contact cutané.

**H314** • Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**H330** • Mortel par inhalation.

**H331** • Toxique par inhalation.

**EUH071** • Corrosif pour les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*